

L'écho du Rion

Bulletin municipal

Saint Julien du Verdon



n° 45 juillet 2024

Le mot du Maire	2
Extrait des procès-verbaux du conseil municipal	3
Vœux 2024	7
Parc Naturel Régional du Verdon	8
Un point sur nos déchets	8
Retour sur la consommation d'eau potable et sur les actions en cours	9
Un point sur l'assainissement non collectif	10
Interventions d'entretien et dégage-ment sur les sentiers de Crémon et de Pidanoix	10
L'équipe de sauvetage aquatique des sapeurs-pompiers 04 en exercice sur le lac	10
Inventaire de la biodiversité à Saint Julien par les collégiens de René Cassin	11
Saint Julien-du-Verdon : commune candidate au label « Village étoilé 2024 »	11
Du mouvement dans le personnel	11
Travaux et pose d'écrans pare-blocs RN202 « la Brèche »	12
Nettoyage des berges de la baie du Tournon	12
Avancement des travaux du hangar « d'Hélène »	13
Les travaux au vieux cimetière	13
La saison estivale est lancée	13
Histoire d'Eau à Saint-Julien-du-Verdon : une symphonie aquatique et poétique	14
La traditionnelle bénédiction du pain	14
Deux réflexions en cours : l'accès, le stationnement et le fonctionnement de la base nautique du Tournon—sécurisation de l'entrée du village	15
Association St Ju Festivités	15
Une station de lavage ouvre ses portes	15
Saint-Julien-du-Verdon commémore le 80e anniversaire du massacre des onze jeunes résistants fusillés en 1944	16
Le Handball Club Verdon	17
Stage d'aviron à Saint-Julien-du-Verdon : un succès pour les jeunes rameurs	18
Alexis Sanchez décroche son billet pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024	18
Hébergements de tourisme	19
St Ju en fête	20

Le mot du Maire

Chères et chers St Juliennais, chers amis,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous dans cette nouvelle parution du bulletin municipal.

La saison d'hiver qui s'est achevée aura été marquée par un enneigement satisfaisant dans le Haut Verdon, permettant ainsi de réaliser un bon début de saison notamment pour la nature, l'agriculture, l'élevage et la fréquentation touristique.

Ce printemps pluvieux nous permet d'aborder la saison estivale avec moins d'inquiétude que l'an passé sur la gestion de la ressource en eau de consommation humaine, même si son utilisation à bon escient doit, bien sûr, rester un point de vigilance.

Les budgets 2024 ont été approuvés à l'unanimité grâce à une gestion rigoureuse et raisonnée des finances. Nous avons également validé à l'unanimité le maintien des taux communaux des impôts locaux en l'état. Ce qui, je pense, n'est pas pour vous déplaire !

Les trois associations se sont vu renouveler leurs subventions destinées à aider et à encourager non seulement le fonctionnement mais aussi le bénévolat.

En matière de travaux, le hangar « d'Hélène » est enfin sécurisé et retrouve sa fonction, la restauration des murs de l'ancien cimetière, la calade montée Isnard et la réfection des quatre murs du clocher sont en cours, tout comme les travaux de voirie chemin de l'écurie.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'eau, un turbidimètre a été posé, la Déclaration d'Utilité Publique de la source des Bouissets est en cours et les travaux associés suivront. Par anticipation et par nécessité par rapport à l'échéance du 1er janvier 2026 (transfert de la compétence à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon), une augmentation mesurée des redevances eau et assainissement a été validée à l'unanimité.

L'été est là avec les animations qui rythment les jours. Je vous souhaite de profiter du mieux possible de ces belles journées qui s'ouvrent devant nous.

Je veux remercier l'ensemble des agents et souhaiter la bienvenue à Lucas FRANCOIS, qui a pris ses fonctions le 1er juillet ainsi que l'ensemble des élus, encore plus en cette période. Tous contribuent et œuvrent, chaque jour, au bon fonctionnement de notre belle commune de Saint-Julien-du-Verdon.

Bonne lecture et rendez-vous prochainement lors des réunions de quartiers.

Bien à vous.

Monsieur le Maire,

Thierry COLLOMP.



Extrait des procès-verbaux du conseil municipal

Procès verbal de séance du 28 novembre 2023

Redevance Eau et Assainissement 2024

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'instaurer un tarif particulier pour les professionnels : le camping, l'hôtel bar restaurant, l'exploitation agricole/élevage et la station de lavage automobile.
- de fixer le tarif de la redevance Eau et Assainissement 2024 de la façon suivante :

Catégories d'usagers	Forfait EAU	Forfait ASSAINISSEMENT	Redevance pour pollution domestique	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	TOTAL/an
Habitation	126,00 €	55,00 €	24,70 €	13,55 €	219,25 €
Meublé de tourisme	126,00 €	55,00 €	24,70 €	13,55 €	219,25 €
Camping	250,00 €	150,00 €	24,70 €	13,55 €	438,25 €
Hôtel-Restaurant-Bar	250,00 €	150,00 €	24,70 €	13,55 €	438,25 €
Exploitation agricole/élevage	200,00 €	55,00 €	24,70 €	13,55 €	293,25 €
Station de lavage automobile	500,00 €	250,00 €	24,70 €	13,55 €	788,25 €

Redevance pour pollution : **24,70 €**

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : **13,55 €**

Adhésion au service commun des marchés publics

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au service commun des marchés publics constitué entre la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et les communes d'Allons, Annot, Barrême, Blieux, Braux, Castellane, Castellet-les-Sauses, Clumanc, Demandolx, La Garde, Lambruisse, Moriez, Peyroules, Saint André les Alpes, Saint Benoit, Saint Julien-du-Verdon, Senez, Soleilhas, Tartonne, Ubraye et Val de Chavagne.

M. Jean-Denis MONTELLIMARD est désigné pour représenter la commune.

Charges à répartir sur les deux budgets – salaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les dispositions suivantes :

- le salaire de l'agent technique polyvalent payé sur le budget de la commune sera pris en charge à hauteur de 1/5^{ème} sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement
- le salaire de l'agent chargée de la facturation de l'eau payée sur le budget principal sera pris à hauteur de 1/15^{ème} sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement à partir du 1^{er} janvier 2024.

Ces dispositions auront un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2023 en ce qui concerne l'agent technique polyvalent, les crédits étant déjà prévus au budget primitif 2023.

Occupation du domaine public pour l'isolation par l'extérieur de bâtiments

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les travaux d'isolation par l'extérieur dans les conditions exposées, décide que les arrêtés d'occupation du domaine public devront être pris pour une durée maximale de 70 ans, fixe le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour l'installation de l'isolation par l'extérieur en surplomb du domaine public à 1,00 € soit maximum 70,00 € payables en une seule fois la 1^{ère} année, dit que, à l'expiration de l'autorisation, les ouvrages ne seront pas démolis.

Création d'un poste d'agent technique polyvalent

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le recrutement d'un contrat PEC pour les fonctions d'agent technique polyvalent à temps partiel pour une durée de 20 h/hebdomadaires et fixe la rémunération sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail à intervenir. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du programme « Nos Communes d'abord » 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention au titre du dispositif « Nos Communes d'abord » pour les travaux d'aménagement d'un sentier de découverte « les milieux et la biodiversité, une histoire intime... » selon le thème de la préservation du patrimoine naturel et approuve le plan de financement comme suit :
Montant total de l'opération 11 080,00 € HT

Subvention Région « Nos Communes d'abord » 70 %.....7 756,00 €

Autofinancement.....3 324,00 €

Demande d'une subvention dans le cadre du « Fonds Vert » pour la rénovation du parc communal de luminaires d'éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour solliciter auprès de l'Etat une subvention dans le cadre du « Fonds Vert » pour des travaux de rénovation de l'éclairage public. Le montant de l'opération s'élève à 32 000,00 € HT.

Questions et informations diverses :

- Zone d'accélération d'énergie renouvelable : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ont demandé à toutes les communes du département de recenser les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023 - 175 du 10 mars 2023. Il précise qu'une concertation doit être proposée auprès des habitants de la commune. Le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer la pose de panneaux photovoltaïques sur les lieux suivants :

les toitures des bâtiments publics :

Base nautique du Touron (165 m2)

Hangar communal du Touron (118 m2)

Garage communal des Rouguières (136 m2)

les terrains communaux :

Bassin d'eau Potable du Pra de la Fouent (680 m2)

Création d'une ombrière sur une aire de stationnement (866 m2) quartier de Ville

Afin de consulter les habitants, une fiche sera distribuée avec le bulletin municipal du mois de décembre 2023.

- Les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement doivent être mis à jour.

- SCoT : l'enquête publique est terminée. Elle est à la disposition du public en mairie.

- Travaux calade - mur du vieux cimetière - clocher de l'église : la commission travaux se réunira prochainement afin d'étudier les prescriptions de l'architecte de bâtiments de France.

- Emploi d'agent technique polyvalent : le conseil municipal est informé que 7 candidatures ont été réceptionnées. L'entretien avec les candidats aura lieu le 30 novembre.

- Travaux aux « gîtes » : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le devis pour la pose d'une nouvelle cabine de douche s'élève à 4 950,00 €

- Plafond du studio de la base nautique : le conseil municipal s'interroge sur l'option de faire réaliser les travaux par une entreprise ou de les confier aux agents techniques.

- Panneau d'affichage sur la terrasse de la mairie : Monsieur le Maire présente les deux propositions de l'entreprise Elysa Style, une s'élève à 3 750 € H.T. et l'autre (format d'un livre) à 4 200 € H.T.

- Oratoire chemin de la Pie : Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur la nécessité de rétablir le sentier qui mène à l'oratoire, à poser une croix et remettre une statue dans cet oratoire. Le conseil municipal ne se prononce pas pour l'instant du fait que cet oratoire se situe sur des parcelles privées.

- Acquisition d'une parcelle à M. ORLANDINI et située dans le prolongement du parking de Ville : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à la Région la possibilité d'obtenir une aide financière pour l'acquisition de ce terrain.

- SAFER : possibilité aux communes de devenir propriétaires des biens sans maître. Une liste a été demandée.

- Schéma d'accueil des lacs : une réunion avec le personnel du PNR Verdon a eu lieu en mairie.

- Renouvellement des conventions d'occupation de la base nautique : un bureau d'étude sera mandaté pour réaliser l'appel d'offre et les nouvelles conventions à l'automne 2024.

- Travaux sur la propriété LEISTNER (mur et portail) : Le conseil municipal est informé que la route n'est pas implantée correctement. Un plan d'alignement va être réalisé. Le bornage des propriétés LEISTNER et Commune a été effectué également.

- ONF : la table de pique-nique au départ de la piste de Crémon a été volée. L'ONF devrait la remplacer.

- Sécurisation de l'entrée du village : l'agence Départementale IT04 a transmis un devis relatif à l'aide et aux conseils d'aménagement de l'entrée du village. Il s'élève à 6 000€ H.T.

- Présence dans les commissions de la CCAPV : Monsieur le Maire demande aux délégués empêchés de l'en informer afin de demander à un autre conseiller de les remplacer. Il souhaiterait que la commune soit toujours représentée.

Procès verbal de séance du 23 janvier 2024

Participation aux frais d'électricité à la base nautique du Touron pour la saison estivale 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, au vu de la facture d'électricité EDF, décide de demander à Madame Dolorès FLORES, représentant la EURL FLORES-Biké Beach, une participation aux frais d'électricité pour la saison estivale 2023 d'un montant de 1 126,10 € pour le local de la base nautique du Touron qu'elle occupe par convention.

Modification statutaire de la CCAPV relative à la gestion et l'exploitation des domaines skiables

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modification statutaire proposée prévoyant la nouvelle rédaction suivante du 6° des « autres compétences » de Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, selon la nouvelle rédaction suivante : « *Domaines skiables : La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière assure, directement ou indirectement, que ce soit en régie, en délégation de service Public ou via un syndicat mixte pour l'espace lumière, l'exploitation et l'aménagement des domaines skiables alpins et nordiques, à l'exception du domaine du Seignus qui relève de la compétence exclusive de la Commune d'Allos* »

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Après consultation des habitants et avis du Parc Naturel Régional du Verdon, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures dans les zones :

- Base nautique du Touron (165 m2)
- Hangar communal du Touron (118 m2)
- Garage communal des Rouguières (136 m2)
- Bassin d'eau Potable du Pra de la Fouent (80 m2)

Embauche de deux surveillants aquatiques pour la zone de baignade surveillée au Touron

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure une convention de mise à disposition de personnel à durée déterminée avec l'association groupement d'employeurs Objectif Plus emploi à Manosque (04), pour l'embauche de deux surveillants sauveteurs aquatiques afin d'assurer la surveillance et la sécurité de la zone de baignade surveillée au Touron du 1^{er} juillet 2024 au 31 août 2024.

Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional Alpes Côte d'Azur dans le cadre « Nos Communes d'Abord » pour l'acquisition d'un terrain et l'aménagement d'une aire de stationnement éco végétale

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté et relatif à l'acquisition de la parcelle B 1150 et l'aménagement d'une aire de stationnement éco végétale sur ce terrain. Le coût de l'acquisition s'élève à 52 450,00 € et celui des travaux à 93 246,00 € H.T. Le conseil municipal sollicite une subvention de 26 25,00 € pour l'acquisition du terrain et de 46 623,00 € pour les travaux.

Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FODAC pour la réalisation de travaux d'amélioration de la résistance mécanique de la voirie

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté et relatif à des travaux d'amélioration de la résistance mécanique de la voirie communale. Le projet consiste à augmenter les couches de la voirie située rue de l'Ecurie. Le montant des travaux s'élève à 20 960,00 € Hors Taxes. Le conseil municipal sollicite auprès du Département une subvention de 11 378,00 €.

Questions et informations diverses :

- Le bilan de la STEP et le bilan 24 h sont consultables en mairie.
- Rencontres du patrimoine : le conseil municipal est informé de l'organisation d'une animation dans le cadre des rencontres patrimoine « Histoires d'eau, à la découverte de la vallée du Verdon » à la base nautique du Touron, le samedi 25 mai.
- Oratoire de la Pie : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a eu l'autorisation des propriétaires de remettre en état l'accès et l'oratoire de la Pie.

Procès verbal de séance du 15 avril 2024

Approbation du Compte Administratif 2023 et du Compte de Gestion 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2023, budget principal, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2023 : 104 966,03 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2023 : 27 728,14 €.

Approbation du Compte Administratif 2023 et du compte de gestion 2023 du service Eau et Assainissement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2023, budget Eau et Assainissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2023 : 359,95 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2023 : 45 406,49 €

Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de 2024 de la fiscalité directe locale au même niveau que 2023 et de reprendre le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme fixé auparavant :

	Taux votés en 2024
Taxe Foncière Bâti	40,65 %
Taxe Foncière Non Bâti	60,27 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	11,95 %

Vote du Budget Primitif principal 2024

Le conseil municipal, considérant que le budget présenté est équilibré en dépenses et en recettes, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, approuve à l'unanimité le Budget Primitif Principal 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses..... 408 429,00 €
- Recettes..... 408 429,00 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses..... 344 596,00 €
- Recettes..... 344 596,00 €

Vote du Budget Primitif service de l'Eau et de l'Assainissement 2024

Le conseil Municipal, considérant que le budget présenté est équilibré en dépenses et en recettes, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, approuve à l'unanimité le Budget Primitif du service de l'Eau et de l'Assainissement 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses..... 58 946,00 €
- Recettes..... 58 946,00 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses..... 117 989,00 €
- Recettes..... 117 989,00 €

Déclassement domaine public communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le déclassement de la portion de 13 m² de Domaine Public repérée sur le plan de référence annexé. Elle sera rattachée, après déclassement aux parcelles B 872 et 873 (issues de B 523) en application de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, dans le cadre de la régularisation de l'espace occupé, repéré sur le plan d'état des lieux au 1/100 réf : 22-02 .

Dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour des travaux d'aménagement d'une aire de stationnement éco végétale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention au titre de la DETR 2024 à un taux de 30 % soit un montant de 27 974,00 € pour les travaux d'aménagement d'une aire de stationnement éco végétale. Le montant du projet s'élève à 93 246,00 € H. T.

Révision des redevances pour le stationnement des embarcations au ponton communal à la Baie du Touron et pour le mouillage des embarcations aux bouées communales

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les montants des redevances :

- Redevance annuelle, du 1^{er} juin au 31 mai, pour le stationnement au ponton communal d'une embarcation : **75,00 €**

- Redevance annuelle, du 1^{er} juin au 31 mai, pour le mouillage à une bouée communale d'une embarcation : **30,00 €**

Création d'un emploi non permanent – Accroissement saisonnier d'activité

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi saisonnier du 1^{er} juillet au 31 août 2024 affecté au service technique de la commune. L'agent contractuel sera rémunéré en référence au 1^e échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Questions et informations diverses :

Pose de compteurs électriques à la base nautique : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que ce projet est difficilement réalisable. Il va demander un avis à l'entreprise COULLET.

- Régularisation foncière : M. Mme LEGOUGE ont présenté à Monsieur le Maire un relevé de propriété qui montre qu'ils sont propriétaires d'une partie du chemin du Lac. Ils demandent à la commune de régulariser par un échange de terrain. Le conseil municipal, à l'unanimité, est contre un échange de terrain. Considérant qu'il y a une prescription trentenaire. Il propose un plan d'alignement afin de régulariser cette situation.

- Proposition d'intervention des services IT 04 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la pose de compteurs de facturation d'eau potable et la réfection de la conduite de liaison au captage de la source des Bouissets. Le montant du devis s'élève à 4 425,00 € TTC. Le conseil municipal approuve la proposition et confirme que ce projet doit être réalisé avant le transfert de compétence.

- Rocher sous la salle polyvalente : Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise COZZI. Les travaux consistent à purger le bloc rocheux instable. Le montant s'élève à 2 100,00 € T.T.C.

- Contrôle des points d'eau d'incendie : le conseil municipal est informé que de nombreuses bornes ne sont pas conformes notamment en raison du manque de débit. La réduction des fuites pourrait résoudre en partie ce problème.

- Obligation de débroussaillage : un questionnaire complété a été transmis à la Préfecture.

- Tilleul à la base nautique du Touron : le tilleul proche du hangar communal était devenu creux et menaçait de se casser. Il a été abattu. 4 ou 5 amandiers fournis par le Parc Régional du Verdon seront replantés à l'automne.

- La présence des poubelles de tri des déchets situées dans la montée des Chênes à proximité du camping occasionne des désagréments (nuisances olfactives, guêpes et bruits de verre), lesquels ont fait l'objet d'un courrier adressé à la mairie par M. et Mme Monleau. La commune a sollicité l'aide de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, compétente en matière de collecte et de tri des déchets, pour trouver une solution. Les scénarios proposés sont en cours d'arbitrage.

- Station d'épuration : Bérénice LAGRANGE informe le conseil municipal que la station d'épuration n'a plus de boues en raison des fortes intempéries. Il arrive trop d'eau dans la station. Une étude devra être envisagée afin de trouver une solution à ce problème.

Vœux 2024



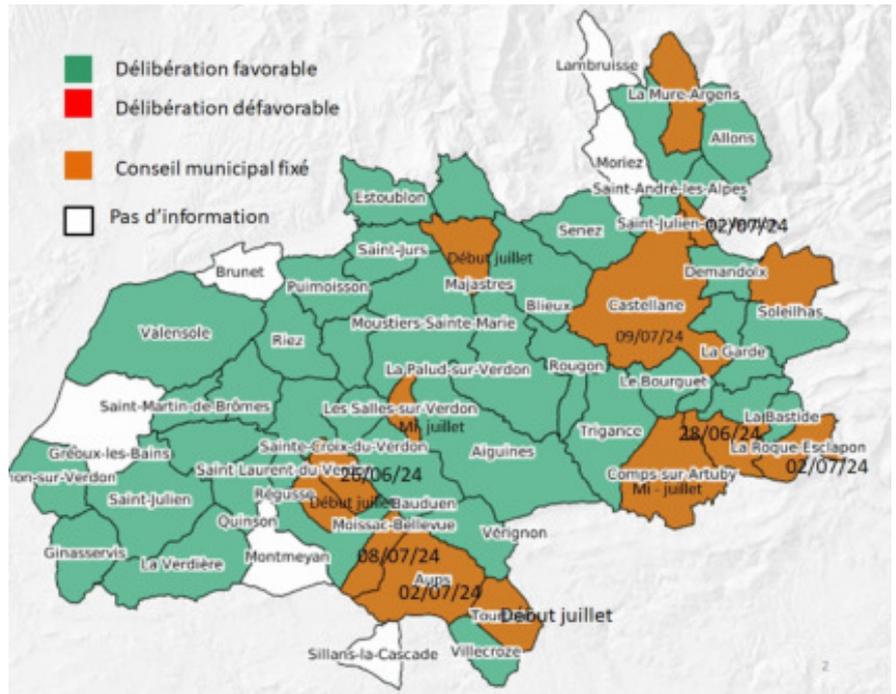
C'est en présence de nombreux élus communaux, départementaux, intercommunaux que Monsieur le Maire, entouré de son conseil municipal, a présenté ses vœux pour la nouvelle année. La 20^{ème} édition en tant que Maire. Les réalisations 2023 et les orientations 2024 ont été présentées avec précision de façon à ce que tout le monde soit informé dans le moindre détail sur la politique menée par une l'équipe municipale et le respect des engagements pris à l'occasion de la campagne électorale.

Le verre de l'amitié était servi pour clore cette soirée.

Parc Naturel Régional du Verdon

La carte ci-contre représente le futur territoire du PNR Verdon. Défini selon de multiples critères, le périmètre retenu doit être confirmé par l'expression des habitants ou des conseils municipaux qui votent pour ou contre leur adhésion au PNR et s'engagent à respecter sa charte. Une majorité de communes a déjà donné son accord, d'autres le feront dans les prochains jours.

Six communes n'ont pas encore indiqué leurs intentions, trois appartenaient au PNR, trois n'en faisaient pas partie. D'autres adhésions interviendront dans les prochains jours, comme Saint Julien par exemple.



Un point sur nos déchets

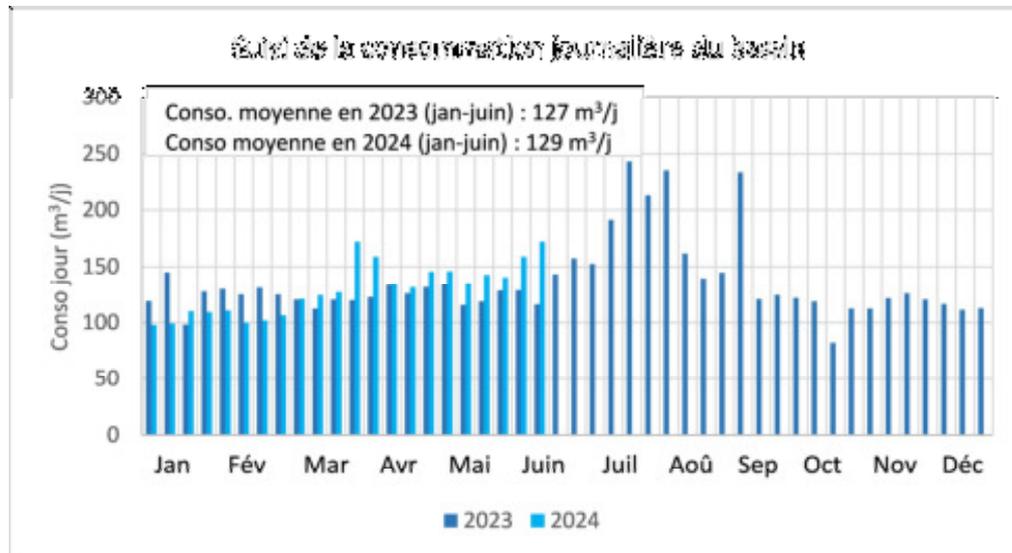


AUTOPSIE DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES



Retour sur la consommation d'eau potable et sur les actions en cours

- L'analyse de la consommation d'eau potable en 2023 et 2024 met en évidence une stabilité des volumes journaliers distribués, qui sont de l'ordre de 130 m³/j. Cette consommation reste particulièrement élevée au regard de la population raccordée sur la commune. En effet, un volume de 130 m³ correspond théoriquement à la consommation journalière de 870 personnes, en tenant compte d'un rendement de réseau de 80% et de 120 L d'eau consommés par jour et par personne.



- Depuis le début de l'année, les vannes de branchements de l'ensemble des particuliers font l'objet d'un test d'ouverture/fermeture. Le but de cette opération est de s'assurer du bon état de ces équipements et de vérifier qu'ils restent manœuvrables. En cas de problème sur une vanne, cette dernière est répertoriée et sera remplacée en priorité. Pour rappel, ces vannes sont la propriété de la commune et ne peuvent être manœuvrées que par les agents communaux.
- A partir du 1er janvier 2026, la facturation au forfait du service d'eau potable ne sera plus tolérée au niveau des services de l'Etat. Pour se mettre en conformité et pour répondre à l'enjeu de sobriété en matière de consommation d'eau, la commune va lancer un projet visant la mise en place progressive de compteurs d'eau individuels. Grâce à l'accompagnement technique et administratif de l'agence départementale d'ingénierie IT04, la commune va prochainement recruter un maître d'œuvre qui sera en charge du projet. Ce dernier devrait s'étaler de 2025 à 2027.
- Afin de garantir une eau potable de qualité, la commune s'est équipée d'une sonde de mesure de la turbidité (trouble de l'eau) et d'un automate intelligent. En cas d'une arrivée d'eau trop turbide et donc fortement chargée en particules fines risquant de saturer le filtre à sable, l'automate interrompt le remplissage du bassin et l'eau de la source est alors déviée vers la surverse (canal débouchant dans le lac). Une fois la turbidité de l'eau revenue à un niveau acceptable, le bassin est de nouveau alimenté par la source. Un système de sécurité a été prévu de façon à empêcher une vidange trop importante du bassin. L'automate permet également, depuis le mois de juillet, d'enregistrer en continu les données de débit entrant et sortant du bassin, afin de suivre de façon précise la consommation d'eau sur la commune.
- Afin de préparer le transfert des compétences « eau et assainissement », rendu obligatoire au 1er janvier 2026 par la loi NOTRe, un nouveau syndicat intercommunal est en cours de création. Il regroupera les communes d'Allons, Angles, La Mûre-Argens, Saint-André-les-Alpes, Lambruisse et Saint-Julien-du-Verdon. Cette solution permettra à la commune de conserver une gestion publique de ses ouvrages, au travers d'une organisation gouvernée par l'ensemble des 6 communes concernées, chacune disposant d'une voix.



Un point sur l'assainissement non collectif

La CCAPV, qui est compétente en matière d'assainissement non collectif depuis 2011, assurera des visites de contrôle périodique sur les installations individuelles de la commune de Saint-Julien-du-Verdon en 2024-2025. Les propriétaires de dispositifs d'assainissement autonomes recevront une notification de visite par courrier de la part du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Interventions d'entretien et dégagement sur les sentiers de Crémon et de Pidanoux

Les chutes de neige de la fin du mois de mars ont occasionné des dégâts sur la partie haute de la piste menant au sommet de Crémon. Une cinquantaine d'arbres ont ployé sous le poids de la lourde neige de printemps et se sont retrouvés couchés sur le passage. L'accès à la piste a dû être temporairement fermé au public, le temps que la neige fonde et que l'Office National des Forêts et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon puissent accéder en véhicule à la zone à dégager. Le massif de Crémon a pu être réouvert début juin, suite à la fin des travaux de dégagement des arbres par les services techniques de la CCAPV.

Le sentier de la barre du Pidanoux a également été impacté par quelques chutes d'arbres. Les travaux d'entretien et de dégagement du chemin ont là encore été réalisés en régie par les services techniques de la CCAPV.



L'équipe de sauvetage aquatique des sapeurs-pompiers 04 en exercice sur le lac

Cet hiver, les sapeurs-pompiers ont effectué des exercices sur le lac depuis la baie du Touron. Les conditions d'entraînement étaient relativement extrêmes avec une température de l'eau d'environ 8°C en février. Cela n'a pas découragé l'équipe de sauvetage aquatique 04 qui a pu réaliser des manœuvres d'entraînement : les conducteurs d'embarcation ont pu faire des manœuvres d'approche; les sauveteurs aquatiques ont effectué des manœuvres de remorquage et révisé les techniques de lutte contre l'hypothermie. Depuis l'été 2024, les sapeurs-pompiers de Saint-André-les-Alpes bénéficient d'un emplacement au ponton communal pour un bateau de sauvetage. Cela facilitera la réalisation de manœuvres de sauvetage.



Inventaire de la biodiversité à Saint Julien par les collégiens de René Cassin

Tout au long de l'année scolaire, les éco-délégués du collège René Cassin de Saint-André-les-Alpes ont étudié le rôle des insectes pollinisateurs et des plantes messicoles. Ces dernières poussent à proximité ou directement dans les champs cultivés et constituent d'importantes réserves de nectar. C'est pourquoi leur conservation contribue au maintien de la biodiversité et à la survie des pollinisateurs.

Le 4 juin, les éco-délégués ont pu clôturer leur agenda de sorties sur le terrain en participant à une journée d'inventaire des plantes messicoles à Saint-Julien-du-Verdon. Plus de 15 espèces de plantes messicoles ont ainsi pu être identifiées, et plusieurs pollinisateurs aperçus. Les élèves ont également pu rencontrer l'agriculteur de la commune, M. André Collomp, qui leur avait autorisé l'accès aux parcelles pour l'occasion. Cet échange a permis de mettre en lumière l'impact positif des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement à Saint Julien.

Saint Julien-du-Verdon : commune candidate au label « Village étoilé 2024 »

Une nouvelle édition du concours "Villes et villages étoilés" est organisée en 2024 par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN). La commune de Saint-Julien-du-Verdon déposera prochainement son dossier de candidature pour obtenir le label "Village étoilé". Valable pendant 5 ans, ce label récompense et valorise les actions mises en place pour assurer une meilleure qualité de la nuit en tenant compte des enjeux de confort, de santé, de maîtrise des coûts énergétiques et de biodiversité.

Dans le cadre de cette démarche, une soirée d'observation des étoiles vous est proposée par la commune et l'association Les Yeux au Ciel le mercredi 31 juillet à partir de 22h00. Le rendez-vous est donné Chemin de Lirette. Nous vous attendons nombreux et curieux !



Du mouvement dans le personnel

Bienvenue à Lucas FRANCOIS, nouvel agent technique qui a pris ses fonctions le 1er juillet 2024.

Il remplace Anaëli WAUCQUIER.



Travaux de pose d'écrans pare-blocs RN202 «La Brèche»

Dans un souci de sécurisation de la RN202 au lieu-dit « La Brèche », identifié comme zone d'éboulements et d'instabilités rocheuses, des travaux de pose d'écrans pare-blocs sont en cours de réalisation par l'entreprise CAN.

D'un montant prévisionnel de 2 millions d'euros, financés par l'État, ces travaux permettront la réalisation de dispositifs de protection entre 8 et 7 mètres de hauteur sur près de 300 mètres de long.

Ces travaux, qui ont d'ores et déjà démarrés, se dérouleront en plusieurs phases successives jusqu'à cet automne.

Une restriction de circulation est mise en place sur la RN202, lieu-dit « la Brèche », laquelle est réduite à une seule voie de circulation avec un alternat par feux tricolores depuis le mois d'avril.

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension et les invite à la plus grande prudence aux abords du chantier et des déviations en restant vigilant et en adaptant leur vitesse.



Nettoyage des berges de la baie du Touron



A l'initiative de la municipalité et avec le concours des Clubs Nautique et Motonautique, un grand nettoyage des berges de la baie du Touron était organisé le samedi 13 avril dans le cadre d'une grande opération de ramassage des déchets et du bois flotté.

Dans une ambiance conviviale et décontractée, ce chantier participatif a permis de créer du lien et de la cohésion entre les bénévoles. Une collation attendait les participants une fois le travail terminé.

Un grand merci à tous les bénévoles présents pour leur participation. Ainsi la navigation, l'accès aux berges et à la plage sont sécurisés et propres !

Avancement des travaux du hangar « d'Hélène »

Enfin nous tenons le bon bout !

Après deux années de travaux interrompus par les intempéries et de nombreuses mauvaises surprises comme on peut en rencontrer à l'occasion de la réhabilitation d'un bâtiment ancien et vétuste, l'entreprise FINK vient de terminer, rendant ainsi ce local à ses fonctions d'origine.

Une réception plus officielle sera organisée ultérieurement et réunira les habitants du village, tous les corps de métiers ayant œuvré, ainsi que les élus à l'origine de ce projet et ceux ayant apporté leur concours financier.



Les travaux au vieux cimetière

Le vieux cimetière est parsemé de stèles brisées ou effondrées du XIX^e et du début du XX^e siècle. Sur lesquelles, on peut parfois encore lire le nom des défunts. Cimetière dormant, il n'est plus utilisé actuellement, mais reste cependant un lieu de recueillement. Le conseil municipal a fait réaliser un re-jointement des pierres des quatre murs et fait poser un garde-corps. Prochainement, les tombes seront identifiées et mise à leur place. Merci aux entreprises ELISA STYLE et LIAUTAUD pour la réalisation de ces travaux.



La saison estivale est lancée



Avec les beaux jours et les vacances scolaires, la plage communale du TOURON est ouverte.

Endroit paradisiaque où Salomé et Christelle, deux Maîtres-Nageuses Sauveteurs BNSSA, accueilleront durant la saison estivale les nombreux touristes, vacanciers et villageois, de 11 h 30 à 18 h 30 sauf les mercredis.

A la base nautique du Touron, vous pourrez découvrir une multitude d'activités sportives et de loisirs.

L'espace est réglementé, avant toute initiative, veuillez consulter les panneaux d'affichage ou vous renseigner en Mairie.

Possibilité d'apprendre à nager ou de se perfectionner :
Salomé CHARRIER : 06 67 94 49 50

Histoires d'Eau à Saint-Julien-du-Verdon : Une symphonie aquatique et poétique.

Samedi 25 mai, le village de Saint-Julien-du-Verdon s'est transformé en théâtre d'une journée exceptionnelle, où l'eau a joué le rôle principal. L'événement "Histoires d'Eau", organisé par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon "Source de Lumière", a convié les participants à un voyage immersif à travers le temps et les éléments.

Dès le matin, 15 chanceux ont eu le privilège de glisser sur les eaux cristallines du lac de Castillon en canoë. Sous un soleil radieux.

L'après-midi a été consacré à la découverte du village et de son riche passé. Guidés par Paul Corbier, passionné d'histoire locale, conseiller municipal et vice-président du PNRV.

Sur la place centrale, M. Corbier a captivé son auditoire avec des récits passionnants sur l'histoire de Saint-Julien-du-Verdon, ponctués d'anecdotes et de détails précis. Son enthousiasme et sa passion pour le village étaient palpables, transportant les participants à travers les âges.

Pour clore cette journée en beauté, un spectacle de danse intitulé "Re-Trouver l'eau" a été présenté par la compagnie Empreinte en Mouvement. Sous la direction de Chloé Scialom et Lorna Lawrie, les danseurs ont interprété une chorégraphie poétique et expressive, symbolisant le lien profond entre l'homme et l'eau.

La déambulation depuis la place de la Mairie jusqu'à la base du Touron a permis aux spectateurs de prolonger la magie de ce moment, bercés par les mouvements gracieux des danseurs et la beauté du paysage environnant.

Histoires d'Eau a été une journée riche en émotions, où l'eau s'est révélée être bien plus qu'une simple ressource. Elle est devenue un élément central, un fil conducteur qui a relié le passé, le présent et l'avenir de Saint-Julien-du-Verdon. Un véritable hymne à la nature et à la culture, sublimé par la poésie du mouvement et l'enthousiasme des participants.



La traditionnelle bénédiction du pain

Dès 1 h du matin, les membres de l'association St JU 'Festivités étaient à l'œuvre autour de leur Président Florian BRACHET dans sa fonction de « boulanger » devant le four communal pour faire cuire le pain, la fougasse, et pizzas et autres viennoiseries.

A 11 h, l'Abbé JEAN, curé de la paroisse, procédait à la bénédiction du pain avant qu'il ne soit distribué à la population présente. Une explication de cette fête a été donnée par Monsieur le Maire qui en rappelait son origine.

Un apéritif offert par l'association a clôturé la matinée.



Deux réflexions en cours : l'accès, le stationnement et le fonctionnement de la base nautique du Touron – sécurisation de l'entrée du village et la traversée du village

Deux réflexions viennent d'être engagées :

1) Une dans le respect des engagements électoraux et en adéquation avec une majorité de demandes : volonté de sécuriser les entrées du village avec une limitation de vitesse, un cheminement piéton, depuis l'entrée du village « coté camping » et jusqu'à la montée de ville et le chemin du lac ainsi que l'élargissement de l'accès au village à partir de la RN 202 au droit du camping. A ce stade, les services de la DIRMED et IT 04 ont été consultés. Une réunion s'est tenue avec les membres de la commission communale et un coût d'intervention d'un maître d'œuvre est déjà connu. Ce projet fera l'objet d'une nouvelle consultation et d'un échange avec les usagers.

2) L'autre réflexion réside en une réorganisation du site de la base nautique : accès, stationnement, mise à disposition des locaux et leur mise en conformité (les autorisations d'occupations temporaires se terminant en septembre 2024). Une étude est en cours et menée par le Cabinet Alliances mandaté par le Parc Naturel Régional du Verdon dans le cadre du projet « Schéma d'accueil des lacs » et le programme « Avenir Montagne ».

Quatre réunions se sont déjà tenues avec les autres points sur-fréquentés autour des lacs du Verdon et les collectivités concernées. Car nous ne sommes pas les seuls à subir ce désordre sans être réellement structurés. Nous vous tiendrons informés sur l'avancement des travaux d'étude et là aussi la population sera à nouveau consultée avant toute décision.

Le tourisme est important pour notre territoire, et notre économie, mais il faut bien mesurer son impact, ses contraintes et ses atouts pour ne pas avoir à gérer que des « problèmes » !

Association St Ju Festivités

A l'occasion de la fête de la Pentecôte, l'association St Ju'Festivités avait organisé un grand loto sur la place de la Mairie. Plus de 120 personnes ont participé dans la bonne humeur.

Félicitations aux membres de l'association organisatrice pour cette manifestation qui a fait de nombreux heureux.



Une station de lavage ouvre ses portes

Le PIDANOUX élargit son offre en mettant à disposition de tous une station de lavage.



Saint-Julien-du-Verdon commémore le 80e anniversaire du massacre des onze jeunes résistants fusillés en 1944

80 ans après l'horreur, le souvenir des martyrs de Saint-Julien-du-Verdon reste gravé dans la mémoire collective.

Ce mardi 11 juin 2024, le village de Saint-Julien-du-Verdon s'est réuni pour commémorer le 80e anniversaire du massacre des onze jeunes résistants fusillés par les nazis le 11 juin 1944. Une cérémonie solennelle a eu lieu en présence d'autorités civiles et militaires, avec la présence de conseillers départementaux des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence, conseillers régionaux, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence, le président de la communauté de communes Alpes Provence Verdon, différents maires venus des Alpes-Maritimes et des villages voisins de Saint-Julien-du-Verdon, de familles des victimes, d'habitants du village et d'élèves des écoles et des collèges du Verdon, du lycée Masséna de Nice et des écoles primaires de Saint-André-de-la-Roche.

PLUS DE 80 ÉLÈVES PRESENTS À LA COMMEMORATION LE 11 JUIN

Depuis 1945, chaque année, élèves, anciens élèves et corps enseignant du lycée Masséna de Nice d'une part, ainsi qu'élus et porte-drapeaux des associations d'anciens combattants d'autre part, commémorent la mort de 5 élèves résistants durant les combats de la Libération en 1944, le 10 juin au Lycée puis le 11 juin à Saint-Julien-du-Verdon au lieu et à la date de leur sacrifice.

En effet, c'est dans les Alpes-de-Haute-Provence, le 11 juin 1944, que ces jeunes, faits prisonniers et torturés près de Nice, furent transférés par les soldats allemands pour y être abattus froidement.

En 2024, pour le 80ème anniversaire, le maire de Saint-Julien-du-Verdon Thierry Collomp, a souhaité que chacun donne une portée toute particulière aux cérémonies.

C'est pourquoi, aussi bien au Lycée Masséna qu'à Saint-Julien-du-Verdon, l'Amicale des Anciens élèves a déposé des gerbes aux monuments aux morts et, surtout, a largement communiqué par les médias sociaux pour informer les jeunes générations du comportement exemplaire de leurs prédécesseurs.

De plus le corps enseignant du Lycée (tout particulièrement Olivier Carrel, professeur de musique en section musicale S2TMD, Charles-Louis Colomas CPE et Olivier Pasquetti professeur de niçois) ont dirigé la chorale du Lycée (comprenant élèves et personnels) et des élèves de l'option niçois langue régionale pour rendre honneur aux "Fusillés du Verdon" par des chants et des textes relatant le destin tragique de Jacques Adam, Cesar Aubé, Gilbert Campan, Roger Demonceaux et Francis Gallo.

Ont également participé à cette cérémonie commémorative les élèves des écoles primaire Félix COLOMAS et Jules MUSSO de ST ANDRE DE LA ROCHE, ainsi de très nombreux élèves du Collège du Verdon de CASTELLANE, qui tour à tour ont pris la parole pour évoquer celles et ceux qui ont combattu pour défendre notre nation, quand les valeurs essentielles de liberté, d'égalité, de fraternité étaient menacées.

Dans cette optique, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et l'Inspection académique s'efforcent, désormais, d'associer, de manière étroite, les collégiens comme les lycéens aux cérémonies.

Leurs prestations ont été très appréciées par le public aussi bien à Nice qu'à Saint-Julien-du-Verdon.



Le Handball Club Verdon

À la rentrée 2023 et avec l'ouverture de la Halle des Sports, le Handball Club Verdon a débarqué pour la toute première fois dans la vallée !

Portée par un désir de faire découvrir le Handball et les valeurs du sport collectif, l'association a été créée par Martins Justine, secrétaire et forte d'une expérience en sport collectif, Chanas Aline, trésorière et ayant connu le sport individuel à haut niveau et Gaudibert Axel, Président et entraîneur diplômé de Handball et grand passionné de ce sport depuis de longues années, tous habitants de Saint-Julien. Sport collectif par excellence, le handball est un mélange de technique, de rapidité et de physique, et se pratique en compétition ou en loisir. Le club, dont son siège social se trouve dans notre village, se veut un lieu d'échange, de partage et de convivialité. Au travers du sport, le HBCV souhaite retranscrire les valeurs essentielles d'entraide et d'esprit d'équipe, tout en s'amusant tous ensemble. La petite famille d'handballeurs est toute récente mais elle commence déjà à être bien soudée. Elle compte pour sa première saison déjà 82 licenciés allant de 4 à 55ans, venant de toute la Vallée, d'Annot à Allos en passant par Saint-André en son coeur sans oublier Barrême, Castellane et les villages alentour. L'équipe des Saint-Julienais n'est pas en reste puisqu'ils sont au nombre de 10 dont la plupart se retrouvent en loisirs.

Durant cette première saison, les équipes, les Premiers Pas (U7-U9), les U11, les U15 et les loisirs ont pu rencontrer d'autres joueurs du O4 au travers de tournois, matchs et rencontres amicales. Les Babys (4-6ans) quant à eux, ont voyagé tous les samedis dans un endroit imaginaire différent à chaque fois pour développer leur éveil et leur motricité.

Le club a organisé son premier Noël, son AG annuelle, deux déplacements à Saint-Raphaël pour des matchs professionnels et une journée plage pour clôturer la saison 2023/2024 et espère bien organiser davantage d'événements pour la saison 2024/2025.

Le club tient à remercier tous ses licenciés qui font vivre le Handball Club Verdon, et tout particulièrement leur équipe Saint-Julienaise.

"Nous grandissons ensemble, en équipe."

Et vous, êtes-vous prêts à essayer la saison prochaine ?

Toutes les infos sur handballclubverdon@gmail.com ou sur le site internet www.handballclubverdon.fr et le Facebook : handballclubverdon.



Axel GAUDIBERT—Justine MARTINS



Stage d'aviron à Saint-Julien-du-Verdon : un succès pour les jeunes rameurs

Du 26 au 29 février, un stage d'aviron a été organisé par le comité départemental des Alpes-de-Haute-Provence à Saint-Julien-du-Verdon. Vingt jeunes rameurs, dont quelques invités du département des Bouches-du-Rhône (13), ont participé à ce stage intensif de quatre jours. Parmi les participants, figurait le rameur paralympique Alexis Sanchez, qui tentera dans quelques semaines de se qualifier pour les Jeux Olympiques de Paris.

Le groupe s'est appuyé sur les infrastructures du club nautique de Castillon (CNC), qui les a accueillis. La mairie de Saint-Julien-du-Verdon et l'hôtel du Pidanou ont également contribué au succès de ce stage en assurant l'hébergement et la logistique.

Durant ces quatre journées, les jeunes sportifs ont parcouru plus de 40 kilomètres par jour sur l'eau. Ils ont également participé à des ateliers techniques et à des séances de musculation. L'inclusion entre sportifs valides et moins valides était également un des objectifs de ce stage.

Le président du club nautique de Saint-Julien-du-Verdon s'est félicité du succès de cette initiative. Il a souligné l'importance de ce type de stage pour la promotion de l'aviron et pour le développement du sport paralympique : "Le sport adapté pour tous était également le leitmotiv de ces 4 jours intensifs".

Daniel TECHY



Alexis Sanchez décroche son billet pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024 !



Une victoire éclatante et un rêve réalisé.

C'est avec une immense joie que le club nautique de Saint-Julien-du-Verdon a annoncé la qualification d'Alexis Sanchez pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024 ! Le rameur marseillais a réalisé une performance exceptionnelle lors de la régates de Lucerne, en Suisse, en battant le médaillé de bronze brésilien des Jeux de Tokyo. Cette victoire lui permet de s'emparer de l'unique ticket offert dans sa catégorie pour les Jeux Paralympiques à domicile.

Un résultat qui met en joie le club nautique.

Daniel TECHY

Hébergements de tourisme

DECLARATION OBLIGATOIRE EN MAIRIE :

En application des Art L.324-1-1 et D.324-1-1 du code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme ou une chambre d'hôtes doit en avoir fait la déclaration auprès de la Mairie de la commune de l'habitation concernée. *Une personne qui offre à la location un meublé de tourisme sans l'avoir déclaré en Mairie encourt une amende de 450 € maximum s'il s'agit d'une personne physique, 2 250 € maximum s'il s'agit d'une personne morale. Mais attention car dans les communes ayant mis en œuvre la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme, l'absence d'enregistrement expose à une amende de 5 000 €.*



Le conseil municipal, lors de sa séance du 28 novembre 2023 a autorisé le Maire a signé une convention de partenariat « DECLALOC » (outil mutualisé de téléservice pour les différentes déclarations et les échanges de données) avec l'Office de Tourisme intercommunal VERDON TOURISME.

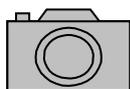
Pour connaître les actualités de la commune :



Sur le site internet de la commune :
www.saint-julien-du-verdon.fr



EDITÉ PAR LA MAIRIE
DE
SAINT JULIEN DU VERDON



**Reproduction
interdite**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Thierry COLLOMP
MEMBRES DU COMITE DE REDACTION :
Paul CORBIER, Bérénice LAGRANGE,
Christian HILAIRE



St Julien EN FÊTE 1/2/3/4 août

édition 2024

JENDI

20h
PLACE DU VILLAGE

Cochon à la broche 

25€ par personne (-12ans : 12€)
Animé par un accordéoniste ainsi que la voix d'Edith Piaf !

Anne CARRERE - Récital Chanson Française

Pensez à réserver !
06.85.67.00.47 ou 06.44.32.31.96

20h
PLACE DU VILLAGE

Soirée « Guinguette »

Avec restauration possible sur place.



BAL POPULAIRE animé par DJ TOTOR

VENDREDI

SAMEDI

10h
JARDIN PUBLIC

Confection de bannières olympiques 

15h
PLACE DU VILLAGE

Inscriptions et début des « Olympiades en folies » pour petits et grands (animation gratuite)

17h
PLACE DU VILLAGE

Cérémonie de clôture des Olympiades et remise des prix

22h
PLACE DU VILLAGE

SOIRÉE ANIMÉE par DJ TOTOR et sponsorisée par 

10h30
ÉGLISE

Procession jusqu'à la chapelle Notre-Dame au départ de l'église

Messe suivie du dépôt de gerbe et d'un apéritif offert à 12h

11h
CHAPELLE NOTRE-DAME

CONCOURS DE PÉTANQUE 3J/2B (150€ + FP) inscriptions au PidanoUX, début des parties 15h

14h30
JARDIN PUBLIC 

DIMANCHE

 Saint-Julien-du-Verdon



LE PIDANOUX

